

- promouvoir les communications intergouvernementales et intersectorielles en vue de la planification des politiques;
- mettre au point des approches et des transferts de technologie écologiquement sains, et profiter à cette fin de la restructuration des économies de la région;
- mettre l'accent sur certains secteurs comme la réduction des déchets, la conservation de l'énergie et la prévention de la pollution;
- promouvoir une bonne utilisation des ressources afin de parvenir à une croissance économique durable et à une saine gestion de l'environnement;
- analyser des questions et des données environnementales et élaborer, quant aux règlements et normes visant l'environnement, des approches s'inspirant des principes de gestion intégrée et des mécanismes économiques;
- améliorer les moyens d'étudier et de comprendre les effets de l'environnement sur la santé ainsi que la capacité d'intégrer les études et politiques portant sur la santé aux méthodes de gestion de l'environnement.

1.2.3. Éducation

- sensibiliser le public aux questions environnementales et l'aider à mieux les comprendre;
- contribuer à intégrer les questions environnementales à l'éducation du public;
- stimuler et favoriser la création de services de l'environnement au sein d'associations et d'organismes professionnels et autres.

1.2.4 Centre d'échanges

- servir de centre d'échanges chargé de coordonner les ressources (p. ex. programmes d'aide, dons en matériel, programmes d'échanges, bourses d'études) provenant de sources diverses, notamment de gouvernements locaux et nationaux, d'organisations internationales, de groupes non gouvernementaux, d'instituts et de laboratoires scientifiques et de postes de surveillance.